

Comité consultatif Finance et Projet

Compte rendu n°2 réunions et Bilan

→ Rappel compte rendu 1 diffusé le 22/12/2023

| | |
|--|----------|
| 1 But de ce comité | 1 |
| 2 Réunion du 31/01/2024 - Présentation du bilan comptable | 2 |
| 3 Réunion du 07/02/2024 - Présentation des investissements | 2 |
| 4 Réunion du 05/03/2024 - Présentation du rapport KPMG (par KPMG) | 3 |
| 4.1 Bilan 2023 par rapport à la projection précédente de KPMG | 3 |
| 4.2 Investissement de la trésorerie | 3 |
| 5 Réunion du 27/03/2024 - Avant vote du budget | 4 |
| 6 Bilan et préconisation du comité consultatif | 5 |

1 But de ce comité

Objectif fixé par le conseil municipal : consulter un groupe d'habitants concernant le financement des projets,

Objectif auto fixé par le comité consultatif : travailler aussi sur la baisse de la taxe foncière.

!!\ le conseil municipal reste décisionnaire des accords trouvés ou pas.

2 Réunion du 31/01/2024 - Présentation du bilan comptable

L'augmentation de la taxe foncière a permis d'équilibrer le budget de la commune. Les inquiétudes énoncées par KPMG sont donc largement écartées.

A cette date :

- On constate que la commune dispose pour 2023 de 494 000€ d'excédent sur son budget annuel de fonctionnement., soit une progression de 271 000 € par rapport à 2022
Cette somme est donc obtenue une fois que toutes les charges courantes sont déduites (Frais de personnels, dépenses de fonctionnement/entretien, remboursement crédits...).
- 255 000€ de cette somme sont directement liés à l'augmentation du taux d'imposition de la taxe foncière 2023, et 80 000€ sont dûs à la perception de recettes exceptionnelles.

→ Ces chiffres seront affinés par KPMG dans leur rapport annuel 2024, voir paragraphe 4.1

3 Réunion du 07/02/2024 - Présentation des investissements

L'équipe municipale a réalisé un document permettant de lister et budgéter les futurs investissements envisageables sur 3 ans afin de pouvoir prioriser et faciliter la gestion des dépenses d'investissement.

Lors de cette réunion, ce document et donc les investissements envisagés ont été présentés au comité.

Le comité a pu émettre son opinion concernant la priorisation des projets.

- → entre autre concernant la rénovation du bâti de la Ferme des Archers (anciennement Ferme Maillot) qui a été dépriorisée à l'unanimité par les membres du comité consultatif présents.

Le choix des investissements reste sous le vote du conseil municipal, qui travaillera en fonction des priorités, des budgets et des choix financiers qui seront décidés aux différents conseils municipaux.

4 Réunion du 05/03/2024 - Présentation du rapport KPMG 2024 (par KPMG)

4.1 Bilan 2023 par rapport à la projection précédente de KPMG

Lors des réunions publiques, la mairie avait justifié la hausse de la taxe foncière suite au prévisionnel de KPMG (rapport 2023) sur le résultat 2023 : **-54 749€**
Ce montant déficitaire prévisionnel a, en 2023, fortement incité la mairie à augmenter la taxe foncière.

Dans son rapport 2024, suite à l'augmentation de la taxe foncière KPMG annonce le chiffre bénéficiaire de + 374 860€ d'épargne net pour 2023 dont :

- 271 000€ liés à l'augmentation de la taxe foncière,
- Et 45 000 € de recette exceptionnelle inattendue.

Cette somme de **375 000 €** peut donc être utilisée pour les futurs investissements. En attendant, elle est ajoutée à la trésorerie de la commune.

*Sans l'augmentation de la taxe foncière le résultat net aurait été de + 103 860€
(dont les 45 000€ de recette exceptionnelle imprévue)
(sensiblement identique à 2022 : 111 638€)*

4.2 Utilisation de la trésorerie pour les investissements

Afin de permettre les investissements que le conseil municipal souhaite réaliser jusqu'à la fin de son mandat, KPMG suggère :

- De maintenir un matelas de trésorerie de 8 mois de fonctionnement, soit environ 611 000€. (L'état préconise seulement 3 mois.)

- D'investir donc **852 000€** (entre 2024 et 2027) sur les **1 463 490€** actuellement en trésorerie .
Car cette épargne ne rapporte rien et cela éviterait d'avoir recours à l'emprunt, dont les taux sont encore particulièrement hauts.

5 Réunion du 27/03/2024 - Avant vote du budget

Echange au sujet du taux qui sera voté le 09/04/2024 :

- **La mairie** présente son projet de vote du taux et envisage de réduire le taux (actuellement à 47,86% pour le foncier bâti) de 10%.

Sachant que l'Etat augmente les bases locatives de 3.9%

→ Ce qui représente une diminution effective de **6,49%** pour les habitants sur la part communale des taxes foncières.

- **Le comité consultatif** propose une baisse de 20% du taux en 2024 puis une augmentation progressive de 2,5% par an sur les années suivantes.

→ Ce qui représente une diminution effective de **16,88%** en 2024 pour les habitants **sur la taxe communale**. (une fois soustrait les 3,9% de l'État).

Puis une **augmentation de 2.5% par an** à laquelle il faudra ajouter la part de l'état (votée chaque année)

Cette solution alternative a été étudiée en s'appuyant sur les mêmes chiffres que ceux présentés par KPMG et une estimation de l'impact de cette décision sur le budget d'investissement jusqu'à fin 2027 a été réalisée, comme KPMG.

L'enveloppe d'investissement sera toutefois moins importante et les projets envisagés ne pourront très certainement pas tous être réalisés sur les 3 prochaines années.

Cet impact est jugé raisonnable par les membres du comité consultatif.

Le conseil municipal étudiera les documents mais restera seul décideur du taux à appliquer.

6 Bilan et préconisation du comité consultatif

Le comité consultatif projets et financement s'est réuni 7 fois depuis le 08/11/2023.

Le comité consultatif, suite à ses nombreuses réunions, se permet de conclure dans le but d'orienter les futures décisions votées par le conseil Municipal, et il :

- Préconise une baisse de la taxe foncière à hauteur de -20% pour 2024 et une augmentation progressive sur les années suivantes de 2,5% par an. (Cela concerne uniquement la part communale et ne prends pas en compte l'augmentation annuelle décidée par l'Etat)
- Est d'accord pour une utilisation raisonnée de la trésorerie sur 3 ans comme conseillée par KPMG, tout en conservant 8 mois de fonctionnement à la fin du mandat (soit 600 000€).
- Suggère une priorisation des projets en fonction du budget d'investissement disponible et en tenant compte des besoins prioritaires des Borbeteils.
- Demande un maintien strict de l'engagement de la mairie concernant l'état des subventions : **“Si une subvention est inférieure à 75% du montant global du projet, la commune s’engage à ne pas réaliser ni à engager des frais sur ce projet. (hors étude préalable nécessaire).”** (Concerne les projets “Grande rue” et “Rénovation des bâtiments de la ferme des Archers”)
- Remercie de conserver une gestion raisonnée des dépenses de fonctionnement, car ce budget a jusque-là été correctement maîtrisé.
- Préconise de toujours continuer d'œuvrer dans l'intérêt collectif.
- Remercie l'équipe municipale pour ces échanges, et espère leur avoir apporté des pistes constructives pour les aider dans leurs futures décisions.